

Junglinster, le 15 juin 2022

## AVIS AU PUBLIC

### Plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE)

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster  
Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster  
T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures  
Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster, dans sa séance du 10 juin 2022, a décidé d'entamer une modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Quartier Existant » (PAP QE) – Partie Graphique « rue du Cimetière » à Godbrange résultant d'une modification ponctuelle du PAG (séance du conseil communal du 03 juin 2022).

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet et la délibération du collège des Bourgmestre et échevins sont déposés à partir du 16 juin 2022 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture pendant trente jours complets où le public peut en prendre connaissance.

La version électronique du projet avec toutes les pièces à l'appui est également disponible le site internet : [www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Seule les pièces déposées à la maison communale font foi.

Les observations et objections contre la proposition de modification doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées pour le **15 juillet 2022 inclus** au plus tard.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre



le secrétaire

